

# DES RESSOURCES EN LIGNE POUR SE PROTEGER DES CYBERVIOLENCES CONJUGALES

Tandis que l'utilisation des logiciels espions par des (ex-) partenaires violents est toujours plus inquiétante, le Centre Hubertine Auclert met à jour ses sites *Je protège ma vie privée en ligne* et *Stop-Cybersexisme* pour aider les femmes victimes de violence à se protéger de la cybersurveillance et du cyberharcèlement.

Dans la lutte contre les violences conjugales s'ajoute le volet digital. Les smartphones, ordinateurs et tablettes sont des moyens pour les conjoints violents de traquer et contrôler leurs partenaires : déplacements, relations et communications en ligne, démarches administratives... Comment savoir si l'on est victime de cyberviolence conjugale ? Que faire pour protéger son autonomie à travers l'accès à ses outils numériques ? Le Centre Hubertine Auclert a mis en ligne des ressources :

> Pour savoir si l'on est victime de cyberviolences conjugales et comment se protéger en ligne : [Je protège ma vie privée en ligne](#) <

> Pour faire valoir ses droits : [www.stop-cybersexisme.com](http://www.stop-cybersexisme.com) <

« Il faut impérativement aider les femmes à se réapproprier leurs outils numériques, qu'elles se sentent légitimes à s'y intéresser et à les paramétrer. » précise Marie-Pierre Badré, présidente du Centre Hubertine Auclert. Selon l'étude inédite du Centre Hubertine Auclert sur [les cyberviolences au sein du couple](#) (2018), **9 femmes victimes de violences conjugales sur 10 ont subi des cyberviolences**. La cybersurveillance est l'une des formes de cyberviolences les plus fréquentes : près de 6 femmes interrogées sur 10 l'ont subi.

Les logiciels espions font partie des outils de cybersurveillance et 21% des femmes interrogées dans l'étude en ont été victimes. À l'heure où Apple commercialise sa balise de géolocalisation Airtag, le Centre Hubertine Auclert s'inquiète notamment de leur utilisation par des (ex-) partenaires violents pour traquer leurs partenaires à leur insu. Il est donc nécessaire d'alerter sur le danger des cyberviolences conjugales, d'en protéger les victimes et de rappeler que ces agissements sont interdits par la loi.

**CONTACT PRESSE** : Lillian Legendre – [lillian.legendre@hubertine.fr](mailto:lillian.legendre@hubertine.fr) – 06 66 21 98 52

**Le Centre Hubertine Auclert**, centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes, est un organisme associé du Conseil Régional d'Île-de-France. Il promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes à travers l'Observatoire régional des violences faites aux femmes. Il apporte de l'expertise, des ressources et de la formation sur ces thèmes aux actrices et acteurs qui œuvrent sur le territoire francilien (collectivités, associations, syndicats, établissements scolaires), notamment à travers la formation en tant qu'organisme en convention avec le ministère de l'Éducation nationale.